



Bureau sous régionale pour l'Afrique de l'ouest

Vingtième (20^{ième}) Session du Comité Intergouvernemental des Experts (CIE) de
L'Afrique de L'Ouest

Ouagadougou (Burkina Faso)
18,19 Mai 2017,

Thème :
« Mise en œuvre de l'agenda de développement durable
2030 et de l'agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : Rôle de la
planification du développement »

Note Conceptuelle



I. Historique

Le Comité Intergouvernemental des Experts est un organe établi par l'Assemblée Générale des Nations Unies. En Afrique de l'Ouest, il se réunit annuellement pour débattre des performances économiques et sociales, sur la base de documents de travail préparés par le Bureau sous-régional Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AO). Le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, basé à Niamey au Niger, couvre quinze les pays membres de la CEDEAO. Ainsi, les activités de la CEA/BSR- AO s'étendent aux pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Les experts de ces États membres forment le Comité Intergouvernemental des Experts de l'Afrique de l'Ouest.

Il convient de rappeler que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), créée par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est l'une des cinq commissions régionales des Nations Unies dont le mandat est de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. Elle dispose de cinq Bureaux sous-régionaux (BSR) qui lui permettent de traduire son travail normatif et d'analyse en activités opérationnelles au niveau des sous-régions. Ces Bureaux remplissent leur mandat à travers : (i) la fourniture de l'assistance technique aux Communautés Economiques Sous-régionales (CER) et aux États membres sur l'harmonisation des politiques, y compris les conseils répondant aux besoins spécifiques des États membres ; (ii) la facilitation de l'intégration régionale en servant de points focaux pour le dialogue sur les politiques et le partage de l'information entre la Commission et les acteurs concernés dans les sous-régions.

Le Comité Intergouvernemental des Experts (CIE) réunit tous les ans les décideurs de haut niveau des États membres, et a pour but non seulement de débattre des performances économiques et sociales et de proposer des recommandations pertinentes, mais aussi de contrôler les activités du Bureau et de superviser l'élaboration et la mise en œuvre générale de son programme de travail, y compris la formulation des objectifs prioritaires de la sous-région. Le CIE donne ainsi une orientation aux programmes du Bureau en veillant à ce que les priorités sous régionales y soient intégrées au mieux, et fait des recommandations en vue de résoudre les questions touchant au développement économique et social dans la sous-région. Ces recommandations peuvent, le cas échéant, être examinées par la réunion conjointe de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'UA et de la CEA.

Le Comité Intergouvernemental des Experts (CIE) est accueilli chaque année, à sa demande, par un État membre de la sous-région. C'est ainsi que la 20^{ème} session du CIE de l'Afrique de l'Ouest se tiendra du 18 au 19 Mai 2017 à Ouagadougou, à la demande du Gouvernement du Burkina Faso. Le thème du CIE est : « **Mise en œuvre de l'agenda de développement durable 2030 et de l'agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : Rôle de la planification du développement** ». Cette session du CIE sera précédée d'une réunion ad hoc de groupe d'experts, organisée également à Ouagadougou, les 16 et 17 Mai 2017, sur le thème « **Impact des APE et du TEC de la CEDEAO sur la transformation structurelle et la dynamique d'intégration en Afrique de l'Ouest** ».

II. Les objectifs et le thème de la 20^{ème} session du CIE

La 20^{ème} session du CIE aura pour objectif principal de débattre des récentes évolutions pouvant impacter le développement économique et social des pays d'Afrique de l'Ouest, en vue d'identifier les principaux défis à relever, et de faire des recommandations pour accélérer la croissance et la transformation économique de la sous-région. Dans cette perspective, les participants auront à examiner quatre rapports statutaires préparés par le Secrétariat. Les délégués examineront tour à tour un rapport sur les activités du Bureau, une note sur les conditions économiques et sociales en 2016 et les perspectives 2017 en Afrique de l'Ouest, un rapport sur la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux et un rapport sur les initiatives sous régionales en Afrique de l'Ouest. Au moment où un regain est observé pour la planification du développement, le Comité se penchera également sur le rôle de cet important outil dans la mise en œuvre des objectifs de développement durables.

III. Justification du thème central de la 20^{ème} session du CIE

La réunion se tiendra dans un contexte international marqué par deux ans d'efforts des pays pour lancer la mise en œuvre des objectifs de développement durables. Si la cohérence des agendas de développement durable 2030 et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine est assurée globalement à plus de 85%, telle que l'a montrée une analyse de la CEA. Il faut rappeler, que seul le Continent Africain avait présenté une position commune pour l'après 2015 en publiant avant le Sommet de lancement des ODD « L'Afrique que nous voulons ». Cette position déclinée en six priorités vibre fortement en phase avec les dix-sept ODD. Parmi elle, la transformation économique structurelle et la croissance inclusive qui ne peuvent se réaliser dans un environnement de rareté des ressources que par une bonne planification du développement. Depuis, un nombre important des Etats du continent s'est engagé dans la révision de leur Stratégie Nationale de Développement ou dans la réorientation de leur vision pour en assurer la cohérence avec le nouveau cadre mondial de référence que représente les ODD.

La 20^{ème} session du CIE sera donc l'occasion d'analyser les efforts faits par les pays pour assurer cette cohérence. Elle sera également l'occasion de discuter des efforts entrepris par les pays pour mettre en place un cadre de suivi évaluation des ODD en général et de politiques de développement en particulier. Des interventions spécifiques des pays pourront favoriser un partage d'expériences. Quant aux recommandations du Comité, elles pourront éclairer à la fois les pays et la CEA pour un meilleur appui aux pays qui désirent s'engager sur cette voie.

IV. Participation

La 20^{ème} session du CIE connaîtra la participation des délégués des 15 États d'Afrique de l'Ouest, ainsi que de hauts représentants et experts de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'Union du fleuve Mano (UFM) et autres OIG de la sous-région. La Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, le NEPAD seront également représentés. Outre la CEA, d'autres agences du Système des Nations Unies contribueront au succès de la réunion, de même que d'autres partenaires au développement et des Organisations Non Gouvernementales (ONG).

V. Documentation du CIE

Les discussions au cours de la 20^{ème} session du CIE seront soutenues par la présentation des

rappports statutaires suivants :

- Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du BSR-AO en 2016 et perspectives pour 2017
- Note sur le profil économique en 2016 et les perspectives 2017 en Afrique de l'Ouest
- Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Rapport sur les initiatives sous régionales : Point sur la progression de la région vers la monnaie unique

VI. Résultats attendus de la 19^{ème} réunion du CIE

Il est attendu de la réunion du CIE l'enrichissement et l'adoption des rapports qui seront présentés par la CEA-AO, ainsi que la formulation de recommandations de politiques et stratégies à l'endroit des décideurs, pour l'élaboration des programmes nationaux de développement et pour l'accélération du processus d'intégration régionale. Un rapport détaillé de la réunion synthétisera les présentations, les débats, les enrichissements à apporter aux documents présentés, les principales conclusions et les recommandations.

VII. Organisation et Format de La Réunion

La 20^{ème} session du CIE se déroulera sous forme de séances plénières et d'une table ronde au cours desquelles les rapports élaborés par le Bureau et des communications d'éminents experts seront présentés et discutés. Lesdits rapports seront publiés sur le site Web de la CEA-AO <http://www.uneca.org/sro-wa/>.

VIII. Langues De Travail

Les langues de travail de la réunion sont le français et l'anglais.

IX. Date et lieu

La 20^{ème} session du CIE de l'Afrique de l'Ouest se tiendra du 18 au 19 mai 2017 à Ouagadougou. Elle sera précédée d'une réunion ad hoc de groupe d'experts (AEGM), organisée également à Ouagadougou, les 16 et 17 Mai 2017, sur le thème « Impact des APE et du TEC de la CEDEAO sur la transformation structurelle et la dynamique d'intégration en Afrique de l'Ouest »

X. Dispositions administratives

Le BSR-AO de la CEA et le Gouvernement burkinabé s'occuperont de toute la logistique au niveau local, y compris les réservations d'hôtel, l'accueil à l'aéroport, la navette (service de transport) vers et à partir des hôtels. Des précisions supplémentaires sur les autres dispositions administratives seront fournies dans la note d'information qui sera envoyée aux participants qui auront confirmé leur participation.

XI. Contacts

Au niveau du BSR-AO de la CEA

La confirmation de la participation, la demande de plus amples renseignements et toute autre demande sur la réunion doivent être adressées à :

Monsieur le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest
BP 744 Niamey
Niger

Les copies scannées de toutes correspondances devront être envoyées à madame Kadijatou Amadou, Assistante du Directeur (Tel: +(227) 20 72 73 12; email: kamadou@uneca.org) et à monsieur Ochozias Gbaguidi, Chef de Section et coordonnateur du CIE20 (Tel: +(227) 20 72 73 33 et Cell: +22792195762; e-mail: ochozias@un.org).

Au niveau du Burkina Faso

Mr. DIALLO Soabou Directeur General de l'Economie et de la Planification (Tel: +226 25 30 89 47/ 76 19 41 83/ 70 46 37 26/78 38 30 93; e-mail: dsoabou@yahoo.fr)